

## Rappel des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles exerce un grand nombre de compétences, obligatoires et optionnelles, ayant pour but de rendre le meilleur service possible à la population tout en développant de façon cohérente le territoire :

Parmi les compétences obligatoires, elle a en charge :

- l'aménagement de l'espace
- le développement économique

Elle a ensuite choisi d'exercer des compétences optionnelles variées répondant aux thématiques suivantes:

- la distribution d'eau potable
- l'assainissement
- les eaux pluviales, fluviales et les ponts
- les déchets
  
- la politique du logement et du cadre de vie
- 
- La construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :
  - o scolaire : la Communauté de communes est compétente en matière scolaire, puisqu'elle assure la gestion et la construction des **écoles maternelles et primaires, les transports scolaires et la piscine scolaire des Ebeaux**
  - o culturel : elle a également en charge la **bibliothèque** et **l'école de musique**
  - o sportif : elle gère les terrains de **football**
  
- **La petite enfance** : avec le RAM et l'association Touchatou
- **Voirie communautaire**
- **Services de secours et lutte contre l'incendie** : contingent et mise à disposition de locaux et de moyens
- **Services publics de caractère intercommunal ou communautaire** : création, aménagement et entretien de la gendarmerie, de la perception et de la poste